

## *Un nouveau paradigme : vers une co-responsabilité généralisée*

Cet article a été écrit à la demande conjointe de MM. Jean MOTTE dit FALISSE & Andrew WEST, chercheurs à l'université de Rennes proposant à l'ensemble des praticiens, experts, universitaires d'exprimer leurs points de vue sur la notion de responsabilité pénale à partir de leur pratique et en fonction de leurs outils conceptuels, de leur cadre théorique.

Je vous propose une approche ethno-psychopathologique, constituant un pont interculturel entre les concepts de la pensée chinoise traditionnelle, le bouddhisme et l'Occident, supposant la mise en place d'un nouveau paradigme pour aborder la clinique de l'agir et le soin auprès des auteurs de violences sexuelles que ce soit en milieu fermé ou à l'hôpital, en consultations externes, avec obligations de soins.

Ce cadre de travail clinique appartient à une démarche inter-institutionnelle par la mise en place dans les Landes d'un réseau de santé pour une meilleure articulation Santé – Justice – champ social, ce que M. X. LAMEYRE appellerait la rencontre de trois types de cliniciens.

*Christophe SY-QUANG-KY  
Psychologue clinicien  
UCSA – CMP Est  
CH MONT DE MARSAN*

## *Un nouveau paradigme : vers une co-responsabilité généralisée*

En ces temps troublés où l'hégémonie des uns s'opposent aux réactions violentes des autres, l'approche transculturelle et trans-disciplinaire mettrait en évidence la déconstruction d'une certaine vision du monde, manifeste, matérialiste et consensuelle pour l'émergence d'un nouveau paradigme, latent, immatériel et intra-individuel. La question ne se poserait plus entre irresponsabilité ou responsabilité pénale passant du plan psychologique au plan sociologique mais impliquerait une co-responsabilité partagée sur une ouverture holistique (« le monde des possibles est en moi »), c'est-à-dire un plan « anthropologique secondaire » ou phénoménologique. Cliniciens, juristes et citoyens, nous devons concevoir que le lien compte plus que le bien, correspondant à la marche de l'humanité vers une dématérialisation généralisée sous l'effet des progrès technologiques (système PPII, selon I. RAMONET❶, voir schéma).

Héritée du droit romain, l'irresponsabilité pénale des déments connut son âge d'or à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sous-tendue par les progrès de la psychiatrie selon un « plan anthropologique primaire » et la justice ne recherche plus un but social d'exemplarité mais prononce des peines relatives à la dangerosité des criminels et celles-ci sont graduées en fonction de leur détérioration mentale. Aujourd'hui, dans nos pratiques de cliniciens, dans les centres hospitaliers ou en exercice libéral, sur réquisition du parquet, la théorie classique du sujet rationnel, libre et moral dont s'inspire les magistrats à partir du principe de la liberté de la volonté, nous paraît une impasse paradigmatique dans le cadre d'une justice dite subjective (article 64 du Code pénal). Tout délinquant et criminel seraient dans cette orientation reconnus comme irresponsables. Cette notion d'irresponsabilité appartiendrait au plan psychologique et précisément aux aliénistes, partant d'une fermeture (égotique) du sujet au monde. C'est ce que nous appelons l'ancien paradigme, celui de la verticalité, fondant la société selon un système pyramidal. En outre, la tendance actuelle est d'instrumentaliser la justice et le soin pour pénaliser et incarcérer l'irresponsable comme l'auteur responsable du délit.

Notre exercice de thérapeute et/ou d'expert en milieu hospitalier et/ou carcéral, nous amène à rencontrer des patients transgressifs souffrant de troubles de l'altérité notamment les auteurs de violences sexuelles. Confrontés au système judiciaire, ces sujets nous imposent un nouveau paradigme, un autre modèle de connaissances constitué du passage de l'égocentricité à la dualité, à l'altérité du plan sociologique ou horizontal, du système consensuel. Ici, la responsabilité n'est pas fondée sur la logique causale mais appartient au fonctionnement social, comme le souligne T. KOZAKAI❷, l'intention et l'action criminelles forment un acte de langage. C'est pourquoi de nos jours, environ 25 à 30 % de la population carcérale est constituée de malades mentaux. On supprime les lits des hôpitaux psychiatriques et on remplit les prisons au-delà de leur capacité d'accueil. Il ne conviendrait pas de faire demi-tour comme le suggère R. SAMARCHER (2006)❸, de retrouver le sens de l'irresponsabilité, de l'aléatoire au sens de J. LACAN, mettant en cause la possibilité de toute loi, même si le contexte est à la désobéissance civique (N. ALBALA, E. SIRE-MARIN, avril 2006)❹, mais profitons de cette période troublée pour reconnaître en chacun de nous une part de responsabilité, ce que les mystiques appellent le travail de l'unicité vers l'unité. Comme tout est croyance ou illusion, disent les bouddhistes, comme notre façon de soigner ou de punir, notre regard crée le monde et la véritable recherche est intra-individuelle, c'est celle d'une paix heureuse.

La séparation entre responsabilité et irresponsabilité correspond à une projection du concept de diversité sur une réalité qui est « une », qui se déroule sans maîtrise aucune, comme dirait le philosophe et sinologue F. JULLIEN❺. Dans notre nouveau paradigme, nous admettons que dans l'univers physique, rien n'est séparé : tout est lié. Dans l'univers subtil tel que le monde des idées, de l'information, il en va de même. Les idées et les fantasmes ne sont la propriété de personne, ils circulent ; l'ignorer, c'est être prisonnier de son ego et de ses peurs. C'est ce que nous vivons actuellement dans un monde de transition, entre deux paradigmes, d'où le sentiment de perte de valeurs et/ou de crise d'autorité, de reconnaissance, de « l'homo democraticus », enfermé dans un axe vide – dépression / plein – toute-puissance, profond malaise de solitude vertigineuse égotique. Or, plus la société devient hyper-réglémentée et judiciarisée, plus elle est conflictuelle, aconsensuelle et dans une dynamique perverse qui se joue précisément chez nos patients. L'individualisme et le narcissisme confrontés à la dictature de la performance et de la jouissance avec l'effacement du rôle patriarcal, celui qui faisait tiers, conduisent à un désenchantement généralisé du monde, paraphrasant

## *Un nouveau paradigme : vers une co-responsabilité généralisée*

M. GAUCHET ou figent les comportements dans les addictions et autres dépendances de type borderline.

La souffrance ne doit être ni fuie, ni acceptée avec résignation : elle doit être comprise. D'un point de vue transculturel, la souffrance peut être perçue comme un fait lié à une cause et, la souffrance qui est le sens de la séparation, voit sa fin quand nous comprenons que cette séparation est une illusion. Mais tant que la source de l'ignorance ne s'est pas tarie, aucun barrage ne retiendra l'eau qui s'en écoule ; c'est ce que nous constatons par la mise à distance de toute transcendance sacrée ou séculière (méfiance du religieux) au profit de la rationalité critique.

L'actualité nous a montré une double faillibilité, celle du judiciaire et celle du justiciable révélant une désresponsabilisation des professionnels et des citoyens avec des commissions parlementaires qui donnent l'impression de chercher les coupables à tout prix. Or, la réalité, loin d'être binaire, une victime et un coupable, est toujours plus complexe et afin d'éviter toute dérive populiste ou démagogique, il conviendrait justement de développer ce que C. BALIER<sup>⑥</sup>, à propos de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, appelle le métacadre, une intercollégialité ou co-responsabilité des professionnels passant de la verticalité hiérarchique, rigide, stériles et verrouillée à des élaborations transversales, interpsychiques, souples, fécondes et ouvertes sur le monde des possibles, selon une complémentarité des compétences (juge, travailleurs sociaux, personnels soignants). Ce processus de vie et de sublimation contre les puissances d'anéantissement sont l'objet à la fois d'un espace inter-clinique et hyperclinique en milieu pénitentiaire<sup>⑦</sup> et sur notre département<sup>⑧</sup>.

Pour mieux faire vivre cette notion de co-responsabilité généralisée, pour mieux impliquer nos patients les plus réfractaires, dans un ensemble de cadres, d'espaces en abîmes, de soi à soi, de soi à l'autre, de l'autre à la société ou encore de l'atelier peintures à la prison au réseau santé – justice, nous avons constitué un cadre d'art-thérapie à la maison d'arrêt et ce, en s'inspirant de la pensée chinoise traditionnelle, selon le traité de SHITAO<sup>⑨</sup>, intitulé « *L'unique trait de pinceau* ». L'encre et le pinceau, l'encre étant la vibration émotionnelle du sujet, et le pinceau ce qui ordonne et limite la tache par le trait au sein d'un mandala. La tache et le trait pictural pourraient alors représenter l'émotion et la pensée ordonnatrice, l'un et l'autre, dans l'immédiateté du geste, comme dans la pensée orientale, l'art révèle une partie de nous-même qui est de l'ordre de l'indiscible et de la conscience d'être là. Nous retrouvons peut-être ainsi « *l'originale comme matrice fondamentale du lien* »<sup>⑩</sup>, du pictogramme selon P. AULAGNIER, au pictural. Elargie au groupe, à son regard, sa critique, à la discussion, l'instant de l'intime devient liaison et sens dans la durée, sans qu'il y ait identification possible mais en toute « résonance » selon C. BALIER... de la résonance au raisonnement, de la vibration émotionnelle à l'intuition ou pré-cognition ou connaissance immédiate d'humain à humain. Au-delà de la psychologie analytique, la peinture s'inscrit pour le patient, le soignant, le magistrat, le travailleur social dans un état d'esprit créateur de co-responsabilité généralisée, mais qui passe aussi par un amour nécessaire, partagé et ressenti qui permet au sujet de survivre au-delà de sa détresse originaire. Car, à certains égards, dans la pensée du cœur, ce n'est pas vous qui regardez le tableau, c'est le tableau qui vous regarde, et là, cette approche « anthropologique secondaire » ouvre une voie de réconciliation entre l'homme et le monde. Car l'homme en vie, qui se découvre dans la conscience d'être vivant, respecte spontanément la nature et les autres en se reconnectant à cette intelligence du cœur, dynamique extraordinaire qui donne à la vie son unique valeur.

**BIBLIOGRAPHIE – SCHEMA DU NOUVEAU PARADIGME**

- ❶ – Ignacio RAMONET, *Le Monde diplomatique*
- ❷ – Toshiaki KOZAKAI, *Une interprétation psychosociale de la responsabilité morale* ; Bulletin de psychologie / tome 59 (1) / 481 / janvier-février 2006, p 81
- ❸ - Robert SAMACHER, *Qu'en est-il de l'acte meurtrier fou ? Responsabilité ou irresponsabilité ?* Bulletin de psychologie / tome 59 (1) / 481 / janvier-février 2006, p 17
- ❹ – Nuri ALBALA, Evelyne SIRE-MARIN, *De la résistance populaire à la désobéissance civique – Jusqu'où obéir à la loi* ; Le Monde diplomatique, avril 2006
- ❺ - François JULLIEN, *Du « temps », éléments d'une philosophie du vivre*, GLM, 2001 ; *Un sage est sans idée, ou l'autre de la philosophie*, Seuil, 1998
- ❻ - Claude BALIER, *La violence en abyme*, PUF, 2005
- ❼ - Christophe SY-QUANG-KY, *Vide et création : l'espace projectif de l'auteur d'agressions sexuelles en établissement carcéral – Animation d'atelier thérapeutique de peintures en maison d'arrêt auprès d'auteurs d'agressions sexuelles selon le modèle pictural chinois taoïste et les mandalas bouddhiques*, version 2, février 2006 ; sur le site [www.artaas.org](http://www.artaas.org) –
- ❽ - Réseau de santé UCSA – CODES 40 de prise en charge coordonnée des auteurs d'agressions sexuelles dans les Landes (labellisé et financé par la DRASS, ARH, URCAM Aquitaine) : partenariat Santé – Justice – Conseil général – Associations.
- ❾ - François CHENG, *Shitao, la saveur du monde*, Phébus, 1998.
- ❿ - Bernard DUEZ, *Règles nécessaires et loi suffisante. Le jugement comme processus d'intrication et de liaison de l'agir et de l'acte*, Bulletin de psychologie / tome 59 (1) / 481 / janvier-février 2006

Un nouveau paradigme : vers une co-responsabilité généralisée

